LINKY : UN COURANT PORTEUR… D'EMBÊTEMENTS





Photo : http://danactu-resistance.over-blog.com/2016/08/linky-c-est-toujours-non.html

"**L**e Canard enchaîné" du 22 février 2017 (voir ci-dessous) rapporte la mésaventure d'un client **Engie** (ex EDF) qui, aussitôt équipé du nouveau compteur Linky, a vu son congélateur rendre l'âme.

Rattrapé avant qu'il ne disparaisse, le technicien s'est déclaré incompétent pour aider l'infortuné client. Prétexte invoqué : il ne pouvait intervenir en aval du compteur. De vous à moi, en supposant qu'il ait eu cette possibilité, je vois mal ce qu'il aurait pu faire pour dépanner l'appareil.

Au final, après réparation et une facture de 306 €, **Enedis** (ex ERDF), la filiale d'EDF chargée de la mise en place des compteurs, a dégagé sa responsabilité arguant que : *"le lien de causalité n'est pas démontré"* .

Linky le bien nommé, un lien manifestement étroit et chaleureux qui uni EDF à ses clients !

Si une telle mésaventure vous arrive, contactez sans détours l'association des Citoyens éclairés de Lanester sur le site : http://www.lescitoyenseclaires.org/. Ils sauront vous indiquer la marche à suivre au mieux de vos intérêts.

RÉMI gardera un souvenir ému de l'installation de son compteur électrique Linky. Comme dans près de 3 millions de foyers français, un technicien se présente un matin à son domicile pour mettre au rebut son ancien compteur et le remplacer par un Linky flambant neuf, équipé de toute la technologie nécessaire pour suivre sa consommation énergétique en temps réel – et se passer ainsi de toute intervention humaine.

L'installateur se met à l'œuvre fissa. L'appareil – d'un jaune fluo du plus bel effet – est installé, et le courant rétabli. Mais, très vite, Rémi se rend compte que son congélateur ne redémarre pas, alors qu'il fonctionnait parfaitement avant l'intervention. Il rattrape le technicien dans la rue ; celui-ci ne veut rien entendre : il n'a pas le droit d'intervenir sur les équipements situés en aval du compteur. Voilà qui jette un froid…

Embarrassé, Rémi fait alors appel à Enedis – anciennement ERDF –, qui chapeaute l'installation des Linky en France. La filiale d'EDF lui répond qu'il ferait mieux de se tourner vers son assureur et de la tenir au courant (alternatif). Rémi s'exécute



et contacte la Maif, qui dépêche un autre électricien. Verdict : une pièce du congélo a bel et bien brûlé à la suite de la mise sous tension simultanée de toute la maison. Une blague à 306 euros.

Optimiste, Rémi écrit à Enedis, qui répond, non sans emphase, que « *le lien de causalité n'est pas démontré* ». Toute indemnisation est donc impossible. Glaciales, les relations. Dépité, Rémi s'en remet à son assureur. Lequel, prenant en compte la vétusté de son congélateur, vieux de cinq ans, lui octroie la rondelette somme de 41 euros. L'installation du compteur Linky aura donc coûté 265 euros au client.

Tant que le progrès est en marche…